

H A U T E



Décision n° 308/2024  
AL

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DE LA HAUTE-SAINTONGE**

***Extrait du registre de décisions du Président***

***En vertu de la délibération n° 37 du 15 juillet 2020 du Conseil Communautaire délégrant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant (Point 2 : créer les postes pour les emplois saisonniers, les contrats aidés, les contrats d'apprentissage ou d'alternance, les contrats pour accroissement temporaire d'activité et les besoins occasionnels, en conformité avec les autorisations budgétaires des budgets principal et annexes).***

Le Président de la Communauté de Communes de la Haute-Saintonge décide de signer un contrat de travail pour accroissement saisonnier d'activité avec :

- Madame Astrid DELMON, en tant qu'agent d'accueil touristique, du 6 juillet au 31 août 2024 ;
- Madame Nell BRUET, en tant qu'agent d'accueil touristique, du 6 juillet au 31 août 2024 ;
- Madame Mia HOWARD, en tant qu'agent de médiathèque, du 1er au 31 juillet 2024 ;
- Madame Alana BROWN, en tant qu'agent de médiathèque, du 1er au 31 août 2024 ;
- Madame Audrey MARTINEAU, en tant qu'agent d'accueil, du 1er juillet au 15 septembre 2024 ;
- Madame Kristie ROSSIGNOL, en tant que gardienne de déchetterie, du 1er juillet au 31 août 2024.

Fait à Jonzac  
Le **27 JUIN 2024**

Le Président  
Claude BELOT

**Communauté de Communes  
de la Haute-Saintonge**  
7 rue Taillefer - CS 70002  
17501 JONZAC Cedex

Pour le Président, par délégation,  
la 8<sup>e</sup> Vice-Présidente étant absente,  
le 2<sup>e</sup> Vice-Président : M. Jacky QUESSON



**Communauté des Communes  
de la Haute-Saintonge**